

Fiche de données de sécurité

Page: 1/6

selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 19.01.2017 Numéro de version 2 Révision: 08.07.2016

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: **Cleaner Wax** · Code du produit: VW.40.07

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations

déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la

préparation Nettoyant

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur:

Dollegoorweg 15 NL-7602 EC ALMELO Tel.: +31 (0)546 818165

· Service chargé des

renseignements: Product safety department - vib@vatoil.com

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence: +31 (0)546 818165 (9 AM to 4 PM, Monday to Friday)

NL - National Poison Information Centre (NVIC):

Tel.nr.: +31 30 - 2748888 - Only for the purpose of informing medical personnel in

case of acute intoxications.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement

(CE) n° 1272/2008 · Pictogrammes de danger Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Mention d'avertissement

Attention

· Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le

récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement

de protection du visage.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les

lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non applicable. · PBT: · vPvB: Non applicable.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 19.01.2017 Numéro de version 2 Révision: 08.07.2016

Nom du produit: Cleaner Wax

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

| · Composants dangereux: | | | | |
|---|--|------|-------|--|
| CAS: 111-76-2 EINECS: 203-905-0 Reg.nr.: 01-2119475108-36 | 2-butoxyéthanol Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319 | , - | <10% | |
| CAS: 97659-50-2 Numéro CE: 307-455-7 | amines, N-alkyl en C8-22 triméthylènedi-, traitées aux acrylates, sels de sodium | 2,5- | <10% | |
| CAS: 68439-46-3 Polymer Reg.nr.: 01-2119980051-45 | C9-11 Alcohol ethoxylate ♦ Eye Dam. 1, H318 | 1 | <2,5% | |
| · Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu | | | | |
| agents de surface non ioniques, agents de surface amphotères, phosphonates, parfums | | | < 5% | |

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

· Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

· Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien

les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction: CO2, poudre sèche, émulseur polyvalent ; l'eau peut être utilisée pour refroidir et

protéger les récipients de produit exposés.

 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du

mélange

5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de

sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et

procédures d'urgence

· 6.2 Précautions pour la

Pas nécessaire.

protection de l'environnement: Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant

d'acide, liant universel, sciure).

· 6.4 Référence à d'autres

rubriques

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels,

consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour

une manipulation sans danger Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

(suite page 3)

Page: 3/6

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 08.07.2016 Date d'impression: 19.01.2017 Numéro de version 2

Nom du produit: Cleaner Wax

(suite de la page 2)

· Préventions des incendies et

des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

· Stockage:

Exigences concernant les lieux

et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans le fût d'origine.

· Indications concernant le

stockage commun: Pas nécessaire.

· Autres indications sur les

conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s)

particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des

installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

111-76-2 2-butoxyéthanol

VME Valeur momentanée: 246 mg/m³, 50 ppm Valeur à long terme: 49 mg/m³, 10 ppm Risque de pénétration percutanée

· Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son

élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Equipement de protection individuel:

· Mesures générales de

protection et d'hygiène: Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour

animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire. · Protection des mains:

Porter des gants de protection contre les produits chimiques selon EN

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

En cas de contact continu, le port de gants est recommandé, avec un temps de protection de plus de 240 minutes (de préférence > à 480 minutes) pendant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés. En cas de protection à court-terme/ contre les projections, notre recommandation est la même ; toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être

disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés.

L'épaisseur des gants ne représente pas un facteur de prédiction fiable de la résistance du gant à un produit chimique, puisque cela dépend de la composition exacte du matériau du gant.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques (EN 166)

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

(suite page 4)

Page: 4/6

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 08.07.2016 Date d'impression: 19.01.2017 Numéro de version 2

Nom du produit: Cleaner Wax

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Aspect:

Forme: Liquide Couleur: Vert

· Odeur: Caractéristique

· valeur du pH à 20 °C: 9

· Changement d'état

Point d'ébullition: >100 °C

· Point d'éclair Non applicable. · Inflammabilité (solide, gazeux): Non applicable.

· Température d'inflammation: 240 °C

· Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif.

· Limites d'explosion:

Inférieure: Non déterminé. Supérieure: Non déterminé. · Densité à 20 °C:

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: Entièrement miscible

· Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non déterminé.

· Teneur en solvants:

Solvants organiques: 9.9 %

· 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

1,04 g/cm³

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.3 Possibilité de réactions

dangereuses Réactions aux agents d'oxydation puissants. · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles. Pas d'autres informations importantes disponibles. · 10.5 Matières incompatibles:

· 10.6 Produits de

décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

· Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

· Effet primaire d'irritation:

· Corrosion cutanée/irritation

cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

· Lésions oculaires graves/

irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

· Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

· Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

· Mutagénicité sur les cellules

germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

· Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

· Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles -

exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

(suite page 5)

Page: 5/6

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.01.2017 Numéro de version 2 Révision: 08.07.2016

Nom du produit: Cleaner Wax

(suite de la page 4)

 Toxicité spécifique pour certains organes cibles -

exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis

• Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

• Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.2 Persistance et

dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Autres indications: Le produit est biodégradable.

· 12.3 Potentiel de

bioaccumulation
 12.4 Mobilité dans le sol
 Pas d'autres informations importantes disponibles.
 Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Autres indications écologiques:

· Indications générales: Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe

phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
 PBT: Non applicable.
 vPvB: Non applicable.

• 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

• Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans

les égouts.

· Emballages non nettoyés:

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
 Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

| · 14.1 Numéro ONU · ADR,ADN, ADN, IMDG, IATA | néant | | | |
|---|-----------------|--|--|--|
| · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR,ADN, ADN, IMDG, IATA | néant | | | |
| · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | | | | |
| · ADR,ADN, ADN, IMDG, IATA · Classe | néant | | | |
| · 14.4 Groupe d'emballage · ADR,ADN, IMDG, IATA | néant | | | |
| · 14.5 Dangers pour l'environnement: · Marine Pollutant: | Non | | | |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. | | | |
| · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable. | | | | |
| · "Règlement type" de l'ONU: | néant | | | |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses

désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006

ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

Page: 6/6

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.01.2017 Numéro de version 2 Révision: 08.07.2016

Nom du produit: Cleaner Wax

(suite de la page 5)

· Prescriptions nationales:

· Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

· 15.2 Évaluation de la sécurité

chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

· Service établissant la fiche

technique: Product safety department.

Contact: Product safety department

· Acronymes et abréviations: RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4 Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

. **Sources**. EC/453-2010